

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 11

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 3

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 3

Date d'envoi convocation :
13/07/2018

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2018 à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Lucette
SYNNEVILLE, Sandra KREMER,
Elise DEFLOU-CARON, Géraldine HAMERT
Messieurs Gérard LEININGER, COSTA Franck
Dominique CHATEAU, ENCKLE Claude,
Jean-Marc DEPIERRE, Guillaume SIBILLE

ETAIT ABSENT EXCUSE :
Leslie COLLIN (procuration à C. ENCKLE)
Karine HUMBERT (procuration à D. CHATEAU)
Nicolas PETIT (procuration à E. DEFLOU-CARON)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant
Secrétaire de séance : Mme Elodie LIENHARDT

1/ Présentation pour avis du projet ARGAN sur la commune de Augny

Rapport

Monsieur le Maire présente au conseil le projet ARGAN et ouvre le débat sur le sujet

L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable au projet.

Toutefois des remarques concernant l'étude d'impact et principalement le volet trafic V5.0. nous a conduit a apporter des réserves et des demandes sur ce point.

En effet, sans remettre en cause la qualité de l'étude nous nous interrogeons sur l'augmentation non négligeable du trafic de poids lourds pour desservir le site (600 déplacements par jour). Etant utilisateurs des dessertes concernées nous constatons actuellement des engorgements importants voir même dangereux sur les voies de circulation.

Concernées par le projet :

- La bretelle de sortie A31 sortie FEY occasionne une file d'attente jusque sur l'autoroute avec risques d'accidents majeurs.
- Dans l'autre sens sortie RN431 sur la bretelle de sortie A31 et FEY il en est de même

L'étude fait apparaître que les ralentissements observés les matins et les soirs sont négligeables or en utilisateurs de ces axes routiers nous ne pouvons approuver ces arguments et les conclusions de l'étude qui annoncent qu'aucune difficulté n'est observée ne peut nous satisfaire et ne reflètent pas la réalité de la situation.

De plus sur l'axe D5 reliant la D910 de Cheminot à l'entrée de Montigny-Lès-Metz de nombreux villages ont construit des lotissements ou sont en train d'en construire, sans compter les véhicules arrivants de la direction FEY-MARIEULLES-VEZON.

Ce qui augmente considérablement le trafic routier et inévitablement le giratoire de la ferme de Prayelle lieu de toutes les interconnexions (A31-N431) va connaître des engorgements importants. Il en sera de même pour les giratoires de la déchetterie et celui de l'interconnexion avec la D68.

Aujourd'hui la sortie de Cuvry (D5a) sur la D5 présente de gros problèmes de trafic et de sécurité de ce fait il est important de prévoir des aménagements en conséquence.

- Que soit installé des murs antibruit pour limiter les nuisances dues au trafic routier (ferme de Haute Rive à moins d'1 km)
- Que soit aménagé un giratoire à la sortie de Cuvry à l'intersection de la RD5 et de la RD5A sachant qu'une zone d'intérêt économique est déjà implantée et s'agrandira dans les prochains mois. Sans oublier les accès au silo Lorca qui pose de gros problèmes de traversée de la RD5 par les engins agricoles.

Motion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

EMET un avis favorable sur le projet sous réserve de la prise en compte des différentes demandes formulées dans le cadre de l'amélioration de la desserte du site **EMET** un avis favorable sur le projet de demande de permis de construire d'une plate forme logistielle déposé par la Société SA ARGAN sur la Commune d'Augny (PC05703918Y0006)

EMET des remarques concernant l'étude d'impact et principalement sur le volet transports.

DEMANDE

- Que soit redimensionné et recalibré les giratoires concernés (voies de dessertes directes)
- Le recalibrage de la D5 principalement du site concerné jusqu'à l'échangeur de Prayelle.
- Que soit réalisé des liaisons douces (vélos) pour les déplacements sur la zone de l'ancienne base aérienne
- Que soit installé des murs antibruit pour limiter les nuisances dues au trafic routier (ferme de Haute Rive à moins d'1 km)
- Que soit aménagé un giratoire à la sortie de Cuvry à l'intersection de la RD5 et de la RD5A sachant qu'une zone d'intérêt économique est déjà implantée et s'agrandira sans les prochains mois. Sans oublier les accès au silo Lorca qui pose de gros problèmes de traversée de la RD5 par les engins agricoles.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer officiellement Monsieur le Président de Metz Métropole.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Gestion et fonctionnement du Plateau sportif :

- Contrat de partenariat publicitaire

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser un contrat de partenariat publicitaire avec différentes sociétés. Pour se faire il propose au conseil l'installation de panneau publicitaire en aluminium de 3mx1.50m pour une durée de 3 ans renouvelable à l'effigie des sociétés souhaitant être partenaires. Il propose également au conseil de statuer sur la valeur annuelle du partenariat pour un montant de 1000 € HT soit 1200 € TTC

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTÉ la proposition de partenariat publicitaire proposé par Mr le Maire,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Règlement et convention d'utilisation de la salle multisports

Rapport

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de donner pouvoir à la commission Bâtiments communaux pour que cette dernière puisse améliorer et valider le règlement et la convention d'utilisation de la salle multisports.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DONNE POUVOIR à la commission Bâtiments communaux pour travailler et valider le règlement et la convention d'utilisation de la salle multisports
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Tarifs salle multisports

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil d'établir des tarifs pour l'utilisation de l'éclairage et l'accessibilité à la salle multisports.

Il propose au conseil les tarifs suivants :

- **Caution Badge accès = 50 €** remboursable uniquement en cas de restitution
- **Participation financière des + de 18ans extérieur = 15 €**

- **Eclairage :**
 - « petite salle » = **1€ /heure**
 - « Terrain de Tennis » = **1,50€/heure**
 - « Terrain Handball » = **2€/heure**
 - Tennis extérieur = **2€/heure**
 - Foot entrainement = **2€/heure**

Motion

Le conseil municipal, après délibération,
ACCEPTÉ les tarifs présentés par Monsieur le Maire,
DECIDE de réétudier les tarifs après une année de fonctionnement de la salle,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Commission extra municipal de sports et Loisirs**

Rapport

Monsieur le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

La création de ces Commissions Extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs Commissions Extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipale pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal :

- Que la liste de candidats soit votée à main levée.
- De créer la commission Extra-municipale : Sports et Loisirs.
- De fixer le nombre à 8 membres élus maximum.
- Que cette commission soit composée d'une assemblée délibérante dont les titulaires seront :
 - Dominique CHATEAU
 - Claude ENCKLE
 - Franck COSTA
 - Karine HUMBERT
 - Sandra KREMER
 - Guillaume SIBILLE
 - Gilles ROY
 - Félix MAIOLO

- De créer une assemblée consultative composée d'un représentant de chaque club sportif,
- Que Monsieur le Maire soit représentant de droit,
- De créer une adresse mail dédiée aux échanges concernant le plateau sportif.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,
ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Délégation de création de régie pour le fonctionnement des services municipaux

Rapport

Dans le cadre des délégations pouvant être alloué au Maire, il sollicite le conseil afin de pouvoir créer des régies pour le fonctionnement des services municipaux et en particulier la gestion de la salle multisports.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DELEGUE la création de régie pour le fonctionnement des services municipaux à Monsieur le Maire,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Echange de terrains rue des Chenevières

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur BADE propriétaire des parcelles 64 et 98 Section 1 de procéder à un échange de terrain suite à l'installation de canalisation sur le devant de sa parcelle. Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle 189 section 1 appartenant à la commune de Cuvry contre la parcelle 98 de Mr BADE. Il propose également de partager les frais liés à cette opération (notaire, géomètre).

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DELEGUE la création de régie pour le fonctionnement des services municipaux à Monsieur le Maire,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Notification de Metz Métropole concernant le FPIC

Rapport :

Monsieur le Maire présente au conseil la délibération du conseil métropolitain concernant le FPIC 2018.

Il informe le conseil qu'il est tenu de statuer sur la répartition telle quelle est présentée.

Motion :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition proposée par le conseil métropolitain

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0